

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

## 20 H 30

---

**Membres présents** : DANES Richard, DORBES Jean-Luc, BOULOUCH Jean-Denis, RIVIERE Marie-Ange, ABADIE Christophe, CASTEL Alain, CALLEDE Maud, TRIPIER-MONDANCIN Odile, LECUSSAN Corinne, MIATTO Marc, BARTHEROTTE Carole

**Secrétaire de séance** : BARTHEROTTE Carole

Début de séance à 20 h 40

**Membres excusés** : GISTAIN André donne pouvoir à BEZIAUD Pascale ; LABOULAIS Jean-Pierre donne pouvoir à DANES Richard

20 h 45 : arrivée de Mme BEZIAUD Pascale

### 1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Compte-rendu approuvé après modifications demandées.

### 2/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN STAGIAIRE – 2015/050

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du courrier de la cantinière occupant un poste d'adjoint technique deuxième classe, stagiaire, de 21 heures hebdomadaires. Elle demande une augmentation de son temps de travail.

Monsieur le Maire propose de lui allouer deux heures par semaine en plus, à compter du 1er septembre 2015, soit 23 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter le poste d'adjoint technique deuxième classe stagiaire de la cantinière de deux heures par semaine, son temps de travail sera désormais de 23 heures au lieu de 21 heures actuellement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### 3/ EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE – 2015/048

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 septembre 2015 le programme de travaux pour l'extension et réhabilitation de l'école comprenant la réhabilitation de la cantine, l'extension du réfectoire, la création d'une salle pour l'ALAE, d'un dortoir pour la maternelle et sanitaires a été adopté avec une enveloppe financière prévisionnelle arrêtée à 560 000 € HT dont 500 000 € HT pour les travaux.

Afin de réaliser cette opération, il y a lieu à présent de désigner un maître d'œuvre chargé de concevoir le projet et d'en assurer le suivi.

Dans ce but, une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée le 30/09/2015, et, onze dossiers ont été transmis dans les délais de la date limite de remise des offres fixée au 23/10/2015 à 12h.

Monsieur le Maire donne le compte rendu des réunions de la commission d'appel d'offre au cours desquelles les propositions des candidats ayant soumissionnés ont été examinées.

Après analyse et pondération des notes attribuées, Madame Marie-Christine FAURE domiciliée 29 bis boulevard Deltour à TOULOUSE (31) a obtenu la note de 98,55/100 qui la place en première position.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de retenir Madame Marie-Christine FAURE architecte domiciliée 29 bis boulevard Deltour à TOULOUSE (31) comme maître d'œuvre des travaux d'extension et réhabilitation de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir Madame Marie-Christine FAURE, architecte domiciliée 29 bis boulevard Deltour à TOULOUSE (31) pour la mission de maîtrise d'œuvre d'extension et réhabilitation de l'école pour un montant de 41 500 € HT soit un taux de rémunération de 8,3% du montant estimatif du programme de travaux,

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier,

Les crédits seront prélevés au chapitre 020 du Budget 2015.

#### **4/ REFECTION DE LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE : CHOIX DES ENTREPRISES – 2015/049**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour choisir les entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux pour la chaufferie bois avec réseau de chaleur à l'école en remplacement de la chaudière fioul.

Le marché a été divisé en deux lots, à savoir :

- le lot n°1 : VRD/Gros œuvre/Charpente
- le lot n°2 : Chaufferie bois et réseau de chaleur

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 octobre 2015 pour l'ouverture des plis et le 6 novembre 2015 pour l'analyse des offres après réajustement des prestations et dialogue compétitif avec les entreprises ayant soumissionnées propose de retenir :

- pour le lot n°1 VRD/Gros œuvre/Charpente, l'entreprise SA BOUILLIN POQUET, moins-disante, pour un montant de 34 973,00 € HT,
- pour le lot n°2 Chaufferie bois et réseau de chaleur, l'entreprise MFC, mieux-disante, pour un montant de 44 666,00 € HT.

Le montant total des travaux pour cette opération est donc de 79 639,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n°1 VRD/Gros œuvre/Charpente à l'entreprise SA BOUILLIN POQUET pour un montant de 34 973,00 € HT,

- d'attribuer le lot n°2 Chaufferie bois et réseau de chaleur à l'entreprise MFC pour un montant de 44 666,00 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour cette opération au titre des travaux de grosses réparations, d'aménagement et de rénovation sur un montant de dépense subventionnable plafonnée à 50 000 € HT,
- de prélever les crédits nécessaires à cette dépense sur le chapitre 023 du budget 2015.

## **5/ PROJETS A DEFINIR DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental souhaite engager une nouvelle politique d'aide aux communes et structures intercommunales. Cette nouvelle politique contractuelle a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- accompagner les dynamiques et complémentarités des territoires urbains, périurbains et ruraux, pour un développement équilibré,
- impulser l'aménagement durable des territoires et susciter l'innovation pour préserver la qualité de vie et les conditions d'accueil,
- instaurer une dynamique positive de partenariat et de concertation, dans un contexte de recomposition territoriale et de contraintes budgétaires.

Dans ce cadre, un contrat de territoire sera conclu à l'échelle de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale avec l'ensemble des maires, formalisant ainsi un engagement moral des signataires pour une meilleure lisibilité des projets à soutenir sur 5 ans.

Pour élaborer ce contrat, le Conseil Départemental souhaite la transmission des projets d'investissement futur de la commune.

Monsieur Jean-Denis BOULOUCH propose d'inscrire les projets suivants :

- Décembre 2015 : Réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur,
- Février 2016 : Aménagement de l'espace public situé à côté du terrain multisports,
- Fin 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 : Extension et réhabilitation du groupe scolaire,
- 2017/2018 : Création d'un nouveau cimetière,
- 2017/2018 : Rénovation énergétique de la salle du Conseil Municipal,
- 2018 : Extension du parking de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de rajouter :

- 2018/2019 : Création d'un giratoire.

21 h 40 : arrivée de Mlle ANTONIOTTI Aurélie

## **6/ ANALYSE DES DEVIS POUR LE CHOIX DE L'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL N°2**

Madame Pascale BEZIAUD indique que l'an dernier le bulletin municipal a eu un coût de 798 Euros. Pour le futur bulletin 2016, elle présente deux devis pour l'impression de 300 bulletins :

- microsophia : 820 Euros H.T.
- reliefdoc : 698 Euros H.T.

Est retenu le devis de l'entreprise Reliefdoc.

## **7/ CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES EMPRISES ROUTIERES DEPARTEMENTALES : Création d'un raccordement sur un carrefour giratoire sur la RD 617 – 2015/051**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation prochaine d'un lotissement à usage d'activité commerciale qui doit s'implanter sur la commune.

Cette réalisation nécessite le raccordement de la future voie intérieure au giratoire situé sur la RD 617. Pour faire ces travaux, il convient de passer une convention avec le Conseil Départemental.

Il rappelle les termes de cette convention qui ont pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de création d'un raccordement sur l'emprise du carrefour giratoire existant au droit du projet sur la commune de Capens ainsi que les modalités d'entretien des ouvrages, équipements et aménagements réalisés.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront entièrement financés par l'aménageur qui a évalué le montant de l'opération comme suit :

- Montant HT : 38 260.88 €
- Montant TVA : 7 652.18 €
- Montant TTC : 45 913.06 €

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

## **8/ LOI NOTRe : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Une réunion plus détaillée sera programmée lorsque nous aurons plus d'informations financières.

## **9/ QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Jean-Luc DORBES indique qu'en raison de sa vétusté, la bascule a été mise hors d'état de fonctionner comme nous l'avions décidé. Aussi, il pose la question s'il ne serait pas intéressant de transformer le bâtiment qui ne sert plus, en abri bus pour les personnes qui prennent la navette pour la gare.
- Madame Pascale BEZIAUD propose d'aménager une partie de l'espace vert qui se trouve dans le lotissement du Bousquet en jardin potager pour l'école. Cela permettrait de trouver une solution de remplacement au jardin actuel qui sera détruit avec la réalisation du nouveau réfectoire.
- Madame Pascale BEZIAUD décrit le concept du « livre oublié » qui s'apparente à une bibliothèque à accès libre où chacun peut déposer et disposer de livres. Elle propose que ce dispositif puisse être mis en place dans notre commune.

- Monsieur le Maire indique que comme déjà évoqué, il va falloir lancer la procédure de révision du PLU.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la révision du PLU et autorise le lancement de la procédure.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un représentant de la FNACA, pour appeler le monument aux morts « Place du Souvenir » ou « Espace du Souvenir ».

**22 h 55 : séance levée**